

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X I I I <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Examen, en lecture définitive, du projet de loi de finances rectificative pour 2011 (M. Gilles CARREZ, rapporteur général) ..... 2
- Information relative à la Commission..... 3
- Présences en réunion..... 4

Mercredi

21 décembre 2011

Séance de 18 heures 30

Compte rendu n° 52

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

**Présidence  
de M. Jérôme Cahuzac,  
*Président***



*La Commission examine, en lecture définitive, le projet de loi de finances rectificative pour 2011.*

**M. le Président Jérôme Cahuzac.** Le Sénat vient de rejeter le projet de loi de finances rectificative pour 2011 adopté hier par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de statuer définitivement.

**M. Gilles Carrez, Rapporteur général.** Je vous propose de rétablir le texte adopté hier en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale.

*La Commission adopte le projet de loi de finances rectificative pour 2011 dans le texte voté le 20 décembre 2011 par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.*

\*

\* \*

### Information relative à la Commission

La Commission a reçu en application de l'article 12 de la LOLF :

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 155 744 000 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de titre 2 en provenance de 21 programmes à destination du programme 195 *Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers* de la mission *Régimes sociaux et de retraite*.

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

- programme 107 : 1 201 000 euros en AE et CP, dont : 1 201 000 euros en titre 2.
- programme 129 : 2 913 000 euros en AE et CP, dont : 2 913 000 euros en titre 2.
- programme 134 : 1 399 000 euros en AE et CP, dont : 1 399 000 euros en titre 2.
- programme 138 : 2 784 000 euros en AE et CP, dont : 2 784 000 euros en titre 2.
- programme 139 : 44 428 000 euros en AE et CP, dont : 44 428 000 euros en titre 2.
- programme 140 : 261 000 euros en AE et CP, dont : 261 000 euros en titre 2.
- programme 141 : 13 343 000 euros en AE et CP, dont : 13 343 000 euros en titre 2.
- programme 152 : 48 889 000 euros en AE et CP, dont : 48 889 000 euros en titre 2.
- programme 155 : 2 000 000 euros en AE et CP, dont : 2 000 000 euros en titre 2.
- programme 164 : 2 577 000 euros en AE et CP, dont : 2 577 000 euros en titre 2.
- programme 165 : 2 392 000 euros en AE et CP, dont : 2 392 000 euros en titre 2.
- programme 166 : 13 000 000 euros en AE et CP, dont : 13 000 000 euros en titre 2.
- programme 176 : 11 890 000 euros en AE et CP, dont : 11 890 000 euros en titre 2.
- programme 192 : 400 000 euros en AE et CP, dont : 400 000 euros en titre 2.
- programme 214 : 183 000 euros en AE et CP, dont : 183 000 euros en titre 2.
- programme 220 : 3 601 000 euros en AE et CP, dont : 3 601 000 euros en titre 2.
- programme 224 : 573 000 euros en AE et CP, dont : 573 000 euros en titre 2.
- programme 230 : 229 000 euros en AE et CP, dont : 229 000 euros en titre 2.
- programme 305 : 604 000 euros en AE et CP, dont : 604 000 euros en titre 2.
- programme 307 : 2 534 000 euros en AE et CP, dont : 2 534 000 euros en titre 2.
- programme 308 : 543 000 euros en AE et CP, dont : 543 000 euros en titre 2.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

- programme 195 : 155 744 000 euros en AE et CP, dont : 155 744 000 euros en titre 2.

Ce transfert a pour objet de centraliser sur le programme 195 les disponibilités des crédits de titre 2 des programmes qui ne constatent pas de besoins de crédits de masse salariale. Ces crédits seront reversés sur le compte d'affectation spéciale *Pensions* en fin de gestion afin d'assurer le versement intégral des montants prévus en loi de finance initiale pour 2011.

\*

\* \*

## **Membres présents ou excusés**

### **Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire**

Réunion du mercredi 21 décembre 2011 à 18 h 30

*Présents.* - M. Jean-Marie Binetruy, M. Michel Bouvard, M. Jérôme Cahuzac, M. Gilles Carrez, M. Jérôme Chartier, M. Michel Diefenbacher, M. Christian Eckert, Mme Pascale Gruny, M. Patrice Martin-Lalande

*Excusés.* - M. Nicolas Forissier, M. Jean-François Mancel, M. Henri Nayrou, M. Hervé Novelli, M. Jean-Claude Sandrier

